

**COMMUNE DE VILLECHETIVE**  
**Compte rendu de la séance du 24 mars 2025**

*Secrétaire(s) de la séance: Christine CHAPARRO*

*Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Pascal ARNAULT, Mélissa MILAT, Henri GOURDON*

*Absents: Arnaud BÉGUÉ*

*Excusés: Olivier THIBAUT*

*Représentés:*

- \* Création d'emploi d'agent recenseur,
- \* Mise à jour du tableau d'indemnités des élus,
- \* Vote des subventions aux associations.

***Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité***

**Délibérations du conseil:**

**Création d'emploi d'agent recenseur ( 2025 DE 13)**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement ;

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** la création d'emploi de contractuel en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'un emploi d'agent recenseur, contractuel, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février pour 2025 et les années suivantes où la commune doit effectuer son recensement de la population.

**Mise à jour du tableau d'indemnités des élus ( 2025 DE 14)**

Suite à la démission du 2nd adjoint en octobre 2021, il convient de mettre à jour le tableau d'indemnités des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités des maire et adjoint comme suit :

**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Pour les communes de moins de 500 habitants

FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	25,50%	1 048,18 €
1er Adjoint	9,90%	406,94 €

### **Vote des subventions 2025 aux associations ( 2025 DE 15)**

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions des associations, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention aux associations au titre de l'année 2025 comme suit :

ABHMR Sens	20,00 €
ADAVIRS	20,00 €
ADIL 89	20,00 €
ADMR	80,00 €
AFM Téléthon	20,00 €
AFSEP (Sclérose en plaque)	20,00 €
Amicale des pompiers de Cerisiers	50,00 €
ASEAMAS	20,00 €
Centre Georges François Leclerc	150,00 €
Coopérative Scolaire Arces	500,00 €
Coopérative scolaire de Villechétive	100,00 €
Country Club de Vaudeurs	20,00 €
Foyer - Collège Gaston Ramon V/A	130,00 €
France Alzheimer 89	20,00 €
Les PEP 89	20,00 €
Musique en Othe	60,00 €
Prévention Routière 89	150,00 €
Restaurant du Coeur	20,00 €
Una Cerisiers	100,00 €
US Foot Cerisiers	220,00 €

Soit la somme totale de 1 740 €, qu'il faudra prévoir à l'imputation comptable 65748 au Budget Primitif 2025.

Séance levée à 20 h 30